

ASSOCIATION

LOI 1901



Alban Charlet

Président

Maison de L'Isle-Adam
95290 L'Isle-Adam

Téléphone : 01 34 08 52 56

Email : charlet.alban@neuf.fr

DANS CE
NUMÉRO :

Prolongement de
la A16, suite..... 2

Les Communiqués 2

La Formation 2

La Fête de la Na-
ture 3

Mieux connaître
notre forêt 3

En savoir plus sur
l'agenda 21 3

Calendrier 2ème
trimestre 4



Maison des Associations
de L'Isle-Adam

Les Amis de La Forêt de l'Isle-Adam

BULLETIN TRIMESTRIEL

N° 02

2008 MARS

Le mot du Président

D'après les réactions qui nous sont parvenues, il semble que vous ayez pris plaisir à lire notre premier bulletin de liaison.

Nous rappelons que les colonnes de cette tribune sont ouvertes à tous.

Le comité de rédaction attend de votre part une active participation. L'objet de ce document est bien sûr de vous informer sur les actions menées par l'association en votre nom, mais aussi de vous donner la parole pour que vous puissiez faire partager vos connaissances à tous, et enfin, nous faire part de vos critiques ou suggestions.

Pour que notre bulletin soit et reste attractif, nous avons besoin de votre aide.

Le premier trimestre 2008 a été marqué par la campagne électorale des municipales.

Il nous est donc apparu nécessaire de faire connaître notre association et ses positions à chacune des têtes de listes des communes concernées par la forêt domaniale de l'Isle-Adam.

Nous avons également souhaité avoir leurs points de vue sur le tracé de l'A16 et les futurs aménagements s'y rapportant, quelle que soit la solution retenue.

Pendant les six prochaines années, c'est avec les nouvelles équipes sorties des urnes que nous serons amenés à collaborer dans l'intérêt de notre

patrimoine commun.

Le bureau a travaillé sur la préparation de notre prochain conseil d'administration du 29 mars.

Les participants auront à se prononcer sur la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en Septembre 08 et sur le projet des nouveaux statuts qui seront proposés aux adhérents présents.

Ces changements sont nécessaires pour élargir notre domaine de compétence aux massifs forestiers de l'Isle-Adam/ Carnelle ainsi que sur le rôle que nous souhaitons jouer pour « *la défense de l'environnement* » et ce en particulier, dans le cadre de l'agenda 21 local que notre municipalité de l'Isle-Adam souhaite mettre en place.

Durant le premier trimestre 2008, nos effectifs ont progressé, mais nous sommes encore loin de notre souhait émis dans le premier bulletin.

Je compte sur le concours de chaque membre pour faire adhérer au moins une personne de son entourage.

Par avance, un Grand Merci et Bonne lecture.....

A. Charlet



C'est le Printemps ...



Prolongement de l'autoroute A16, suite....



Le débat public est clos. La décision finale sur le choix du tracé sera prise dans le deuxième trimestre 2008 par le ministère de l'environnement.

Dès l'ouverture du débat public, nous avons dénoncé le tracé D, projet le plus long donc le plus polluant.

Ce projet amputerait une nouvelle fois notre forêt domaniale de plusieurs hectares et dénaturerait encore le site classé de la vallée de Chauvry.

Ce projet est aussi un des plus onéreux sans compter les travaux de couverture qui s'avèreraient rapidement obligatoires.

Nous avons fait entendre notre

voix à la tribune lors des différents débats ainsi que dans la presse.

Nous avons interpellé les élus des communes concernées et avons demandé aux têtes de listes déclarées aux élections municipales de se positionner.

Nous avons déposé en Préfecture une pétition qui a recueilli plus de 480 signatures.

Nous pensons avoir utilisé tous les moyens à notre disposition pour orienter la décision qui sera rendue par le pouvoir politique.

Devons-nous considérer que notre action est terminée ?

La réponse est non.

Si malgré nos actions, la décision

nous était défavorable devons-nous l'accepter sans réagir ?

Enfin, quel que soit le tracé retenu, nous exigerons le rétablissement de la libre circulation des animaux entre les massifs forestiers de l'Isle-Adam et Carnelle.

Dans la phase d'étude, nous devons veiller à ce que ces aménagements spécifiques demandés figurent au cahier des charges et, surtout, qu'ils soient bien exécutés.

Comme vous pouvez le constater notre action s'inscrit dans la durée. Nous avons besoin de votre soutien. Plus nous serons nombreux et plus notre voix sera entendue par nos interlocuteurs.



Toutes les forêts du monde n'auraient pas pu fournir le papier nécessaire à l'encyclopédie de l'ignorance

Ernest Queller



Acte de citoyenneté

Les services de l'ONF mettent en garde toutes les personnes qui nourrissent régulièrement les sangliers en forêt. La prolifération de ces animaux sauvages commence à engendrer de sérieux problèmes de régulation de la faune dans notre département.



Communiqué du trésorier

A ce jour, notre association regroupe **86 adhérents**. Bien que nous n'ayons pas présenté le bilan et les comptes de résultats de l'année 06-07 (*cause d'association sans activité*), nous avons néanmoins déposé deux dossiers de demandes de subventions, une auprès de la Mairie et une auprès du Conseil Général. La subvention de la ville nous a été accordée, nous devons la recevoir dès fin Mars 08. Au vu de la situation de trésorerie de notre association à ce jour, il est à noter que Bernard Houlbert (Ste Mille et Une Feuilles) nous a offert exceptionnellement les frais d'impression du bulletin N°1 et les supports de la pétition Autoroute A16. **Qu'il en soit vivement remercié**



Formation

L'engagement et la disponibilité ne sont plus suffisants pour assurer la bonne marche d'une association, c'est pourquoi nous avons participé à deux modules de formation proposés par le Calva et ayant pour thème « Formation Trésorier » et « Organiser une manifestation publique ». Voici les résumés remis par nos stagiaires

FORMATION TRESORIER (Pierre)

Il faut, de nos jours, se préoccuper de la gestion et de la comptabilité des associations pour être en mesure de répondre aux obligations morale et légale de "présentation des comptes" aux adhérents et aux divers organismes sollicités pour l'obtention de subventions.

La formation offerte aux associations par le Calva le 07/12/07 a permis de définir et de mettre en place une méthodologie de gestion basée sur le Plan Comptable en vigueur. Celui-ci facilite la présentation et l'élaboration de la situation financière, du Budget prévisionnel au Compte de résultat fin d'exercice.

ORGANISER UNE MANIFESTATION PUBLIQUE (Monique)

La formation proposée par le Calva le 25 janvier 2008 a permis de passer en revue les diverses obligations liées à l'organisation d'une manifestation :

- les obligations administratives
- l'assurance de l'évènement
- la sécurité
- l'évènement et la fiscalité.

La fiche pratique « monter un projet de A à Z » constitue un outil précieux pour prévoir, anticiper et gérer une manifestation.

Fête de la Nature

Pour la deuxième année, nous nous retrouverons nombreux dans toute la France pour honorer notre « Dame Nature ».

Comme annoncé, nous avons convié toutes les associations Adamoises à rejoindre l'organisation de cet événement.

Lors de cette réunion, nous avons modifié le calendrier en avançant la date de l'opération nettoyage afin de faciliter celui-ci (*la végétation étant moins avancée à cette époque, les saletés seront plus visibles et plus accessibles*)

Les amis de la nature, soucieux de sa beauté et du succès de sa fête, invitent tous les Adamoises et les Adamois, âgés de 4 à 99 ans, à participer activement avec eux à cet événement. **La nature n'a jamais eu autant besoin de nous.**

Dès aujourd'hui, retenez ces trois dates :

Le samedi 5 Avril :

En prévision de la fête, nous avons décidé une opération nettoyage pour que notre amie soit encore plus belle.



Cette opération sera menée avec l'appui de la municipalité et le concours de TRI-OR pour la réception des déchets et leurs évacuations.

Lors de cette manifestation il sera remis à chaque participant une fiche Eco-Veille éditée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre avec pour objectif de dénoncer les anomalies constatées lors de vos balades (dépôts d'ordures sauvages, disparition anormale d'un chemin de randonnée, etc ...).

Le Samedi 24 Mai :

Le matin : balade dans la nature, départ d'un « point d'écoute ». Le commentaire sur les espèces et le chant des oiseaux sera assuré par un membre de la LPO
L'organisation et l'encadrement de la randonnée seront assurés par le club RDNA. Le parcours sera agrémenté par des ateliers.

Le midi : un pique-nique tiré du sac

L'après-midi, au bar restaurant GIL & FLO quartier de la garenne 1 place Hubert Jolivet :

. Exposition d'aquarelles «Plantes et Animaux» de Mme Marie-Claire GAUDE-FROY, élève au cours de dessin scientifique du Muséum.

. Conférence sur « les gestes écologiques au quotidien ». Intervenante : Mme Florence DOHOLLOU, correspondante des Jardinières de France pour le Val d'Oise.

Le dimanche 25 Mai :

Après-midi : sortie organisée par l'ONF avec pour thème « les zones humides en forêt de l'Isle-Adam ».

(Nombre de places limité, inscription obligatoire)



Mieux connaître notre forêt pour mieux la défendre

La forêt domaniale de l'Isle-Adam s'étend sur une surface de 1548 hectares et fait partie des trois grands massifs forestiers du Val d'Oise avec les forêts domaniales de Carnelle et de Montmorency (4500 ha au total).

A 25 Km au nord-ouest de Paris, la forêt est située sur la rive gauche de l'Oise. Elle présente une topographie étagée et occupe une butte qui culmine à 195 m.

Les communes de situation des 89 parcelles forestières sont l'Isle-Adam, Mériel, Villiers-Adam, Montsoul, Maffliers, Nerville-la-forêt et Presles.

Le milieu naturel

La température moyenne annuelle est de 11° C et la moyenne annuelle des précipitations est de 672 mm. Ces conditions sont favorables au développement de la végétation forestière.

Le niveau global de fertilité des sols est assez bon. En effet 23% de la surface forestière a une très bonne potentialité de production, 33% une potentialité bonne et 23% une potentialité moyenne. La protection biologique est un objectif déterminant pour les surfaces ayant les potentialités les plus faibles.

La forêt de l'Isle-Adam dispose d'une richesse floristique et faunistique intéressantes, parmi les différents de groupes végétaux présents sur la forêt, trois formations sont déclarées d'intérêt communautaire (dont une d'intérêt prioritaire).

La boulaie pubescente à sphaignes (parcelle 48) et les nombreuses

mares qui ont bénéficié de mise en valeur sont des exemples de site pouvant profiter de travaux particuliers.

Concernant le gibier, la population de chevreuil est bien installée, la population de sanglier est en augmentation, mais le cerf a disparu dans notre massif en raison des axes routiers (N°1 et 184 à quatre voies) coupant complètement la forêt de l'Isle-Adam de la forêt de Carnelle, d'où nos exigences sur le tracé et les aménagements dans le cadre du prolongement de l'A16.

Les peuplements forestiers

Une étude détaillée des peuplements forestiers a été actualisée en 2007 par l'ONF. Cette partie sera traitée dans le bulletin N°3 car il ne suffit pas de comptabiliser les espèces existantes mais aussi d'interpréter les évolutions préconisées par l'ONF dans le document que nous évoquons dans notre précédent bulletin « Nouvel Aménagement 2008-2027 ».

Dans ce document y est traitée la politique sylvicole pour les vingt années à venir : espèces à planter, fréquence des coupes, aménagement des sites touristiques ...

Nous avons décidé, vu l'importance de ce document et des conséquences pour le futur de notre forêt, de faire appel à des spécialistes afin de pouvoir exprimer des remarques pertinentes et argumentées au prochain conseil de gestion patrimoniale de l'ONF, auquel nous serons conviés.



En savoir plus sur L'agenda 21.....

L'**agenda 21** Local est une déclinaison concrète de l'agenda 21 issu de la conférence de Rio en 1992. Un agenda local offre un cadre de travail aux collectivités locales et leurs habitants pour y mettre en œuvre les concepts de développement durable.

Le terme agenda est à comprendre au sens anglo-saxon du terme, à savoir *programme*. Un **agenda 21** local est un des outils de transcription dans la réalité du développement durable. Si au final, il s'agit d'un plan d'actions programmées, la méthode d'élaboration de l'**agenda 21** est aussi importante que le résultat final car les deux sont interdépendants.

Celui-ci doit traiter harmonieusement les aspects économiques, sociaux culturels et environnementaux.

L'élaboration d'un **agenda 21** est un processus qui s'étale le plus souvent sur 3 ou 4 ans, les étapes principales de la rédaction sont: le diagnostic, la concertation et l'écriture du plan d'action.

L'écriture du plan d'action doit restituer les propositions émises durant la concertation, en les hiérarchisant, en les disposant selon un calendrier (*d'où le nom d'agenda*). Le plan doit pouvoir être évalué au moyen d'indicateurs fiables et crédibles.

Concrètement, cela signifie que chaque proposition est analysée en terme de pertinence globale vis-à-vis des compétences de la collectivité, d'incidences financières mais aussi en terme d'impacts environnementaux et sociaux. Ce plan est ensuite soumis au vote des élus, on entre alors dans la phase de mise en œuvre de l'**agenda 21** qui en théorie, n'est jamais terminé

(Cf. Principe de l'amélioration continue et de l'adaptation au contexte changeant).

Penser, c'est
chercher des
clairières dans
une forêt

Jules Renard



Calendrier 2ème trimestre 2008

30 Mars : Sortie commune en forêt avec RDNA , animée par Mr. Ternisien « Ornithologue » de la Ligue de la protection des oiseaux (sortie gratuite réservée aux adhérents, places limitées)

5 Avril : Opération « Nature propre » nettoyage d'une parcelle en Forêt (ouvert à tous)

27 Avril : Sortie en matinée, découverte des arbres animée par Marie-Claire GAUDEFROY « Botaniste » . (réservée aux adhérents)

24-25 Mai : Week-end de la Fête Nationale de la Nature programme de l'AFA, voir article en page 3 . (ouvert à tous, places limitées, inscription obligatoire)

Juin (date à préciser): Sortie nocturne en forêt animée par M. AMMICH de l'Office National des Forêts. (ouvert à tous)

Pour tout complément d'informations, s'adresser au Président



Il y a plus dans les forêts que dans les livres

Saint Bernard



Fiche d'Adhésion à l'association des Amis de la Forêt

Nom: Fiche et règlement à retourner à l'adresse suivante:

Prénom:

Les Amis de La Forêt de l'Isle-Adam

Adresse:

Maison de l'Isle-Adam

.....

Parc Manchez

Tél:

95290 L'ISLE-ADAM

Courriel:

Membre Actif (8 €)

Membre Bienfaiteur (15 €)

Membre Associé (4 €)

Signature:



A découper